



# INSTITUTION SAINT-LOUIS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PRIVE HORS CONTRAT INTERNAT DE GARCONS

## REGLEMENT DE L'INTERNAT - TROUSSEAU

---

L'internat est un lieu d'apprentissage de l'autonomie par rapport à la famille, de l'autodiscipline pour suivre des études dans un cadre porteur, dans le respect de soi-même et d'autrui.

**L'inscription à l'Institution Saint-Louis vaut adhésion à la charte de l'établissement, au règlement intérieur et au règlement de l'internat.**

Les manquements feront l'objet de sanction. Ainsi serait sanctionné un élève dont le comportement se révélerait gênant ou incompatible avec les règles de sécurité ou avec les exigences de la vie en collectivité et également un élève qui serait l'objet de remarques ou de plaintes réitérées d'autres élèves et de parents en raison de son mauvais esprit ou de son comportement à l'égard des autres. Pour ce dernier point, il y aurait un 1<sup>er</sup> avertissement avec information des parents, un 2<sup>ème</sup> avertissement assorti d'un renvoi temporaire, un 3<sup>ème</sup> pouvant donner lieu à un renvoi définitif.

Le directeur et le maître d'internat sont toujours disponibles et à l'écoute des familles ou des élèves. Il ne faut pas hésiter à les contacter pour tout problème ou toute question.

### ORGANISATION DE LA VIE DE L'INTERNAT

Le fonctionnement de la vie de l'internat a pour objet de favoriser le maintien d'un esprit de famille, d'entraide et d'amitié entre les garçons, en les accompagnant, en les intéressant, en les responsabilisant et en les impliquant dans le bon fonctionnement de leur collège.

La vie de l'internat commence à 16h45 et se termine le lendemain à 8h10 (ouverture de la grille du collège pour l'accueil des externes).

Les élèves internes sont placés sous l'autorité du maître d'internat, auquel ils doivent obéissance et respect.

Les internes sont responsables du matériel qu'ils utilisent. Toute dégradation sera passible d'une demande de remboursement des frais occasionnés.

### HORAIRES

L'internat est ouvert du lundi à 10h10, au vendredi à 15h30. Il est fermé le week-end et pendant les vacances scolaires.

Le bon fonctionnement de l'internat repose sur **une organisation rigoureuse et minutieusement réglée de la journée**, tout au long de la semaine :

- En soirée : Etude / Activités - Services - Dîner - Douche - Prière du soir
- En matinée : Lever - Toilette - Prière du matin - Services - Petit-déjeuner

Un emploi du temps précis est affiché dès la rentrée, comportant les différentes activités et services.

## **SECURITE**

- Les chambres sont fermées de 8h00 à 19h00. Les élèves doivent veiller à ne rien oublier le matin.
- Le lundi, en arrivant, ils déposeront leurs affaires sur le pallier devant les chambres. Le vendredi, ils prépareront leurs affaires le matin avant de descendre et viendront les prendre sur le pallier du 1° avant de partir ou les déposeront devant les affiches pour l'embarquement dans la navette.
- Aucune personne étrangère à l'internat, y compris un élève externe du collège, n'est autorisée pénétrer dans les locaux de l'internat.
- Les internes ne doivent pas être en possession de médicaments. L'élève qui suit un traitement doit remettre l'ordonnance et les médicaments au maître d'internat qui veille à organiser les soins prévus.
- Si un élève est malade, il doit avertir au plus vite le maître d'internat qui prendra les mesures nécessaires (appel aux parents, au médecin, secours,...).
- Pour des raisons de sécurité, aucun appareil ne doit être branché sur les prises électriques
- Le chef d'établissement ou son représentant peut contrôler, à tout moment, le contenu des armoires, les sacs, les cartables.
- En cas d'alerte incendie, les internes quittent l'internat et se regroupent dans le calme sur l'espace indiqué.

## **ORGANISATION DES CHAMBRES – AFFAIRES PERSONNELLES**

- La répartition des élèves dans les chambres est du ressort du maître d'internat.
- Le mobilier des chambres ne doit pas être déplacé.
- Les lits doivent être soigneusement faits le matin.
- Les draps doivent être changés et lavés toutes les trois semaines au minimum.
- Le sol de la chambre doit être entièrement dégagé : les papiers ramassés, les livres, cahiers, chaussures et le linge doivent être rangés.
- Chaque interne est responsable de ses affaires personnelles qui doivent être soigneusement rangées dans les armoires.
- Le silence absolu est de rigueur après la prière. Après l'extinction des feux les internes ne doivent pas quitter leur chambre.
- Les fenêtres doivent être fermées et les lumières éteintes avant de quitter les chambres le matin.

## **UTILISATION DES SANITAIRES**

- Les internes doivent veiller à bien refermer les robinets d'eau après usage (à chaque niveau du bâtiment du collège)
- Les douches, lavabos et WC doivent être maintenus propres (rien ne doit être laissé sur le sol afin de permettre l'entretien).

## **CORRESPONDANCE**

- Les élèves internes peuvent recevoir du courrier au Collège (ne pas oublier d'indiquer le nom de l'élève sur l'enveloppe). Ils peuvent également envoyer du courrier en déposant leur enveloppe timbrée au secrétariat.

- Les parents peuvent laisser un message à leur enfant en téléphonant à l'accueil du Collège.
- Les élèves possédant un portable (pour les transports entre le collège et leur domicile) doivent le confier à leur arrivée au secrétariat.
- Exceptionnellement, un élève peut appeler ses parents depuis le secrétariat.

## **ETUDES**

- La présence des internes est obligatoire pendant les heures d'étude. Celles-ci sont placées sous la surveillance du maître d'internat qui apporte son aide aux élèves dans le cadre de leur travail scolaire.
- Chaque interne s'engage impérativement à travailler pendant les heures d'étude
- Les baladeurs, les journaux,... ne sont pas autorisés conformément aux dispositions générales du règlement intérieur.

## **SORTIES**

Pour une sortie éventuelle, une demande expresse doit être faite par les parents au directeur.

## **MERCREDIS MONASTIQUES**

Les internes peuvent être invités à aller au monastère passer l'après midi. Ils sont alors sous la responsabilité du Père Aumônier de l'établissement.

Signature des parents

Signature de l'élève

**Le contenu du trousseau est précisé en annexe.**

## TROUSSEAU

Les internes rentrant chez eux chaque week-end, il convient d'en tenir compte pour ne pas emporter trop d'affaires au collège. Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'interne.

- 1 alèse imperméable couvrant tout le matelas (INDISPENSABLE)
- 2 paires de draps (une paire de secours reste toujours dans la chambre)
- 2 taies d'oreiller
- Couvertures ou couette
- Serviettes et gants de toilette
- 1 serviette de table avec porte serviette
- 1 robe de chambre
- Pyjamas
- 1 trousse de toilette avec gobelet
- 1 paire de pantoufles silencieuses
- 1 paire de tong ou mufles pour les douches
- 1 nécessaire à chaussures
- 1 sac pour le linge sale
- Papier à lettres et timbres
- Linge de rechange pour la semaine
- Tenue de classe y compris blouse et chaussures
- Tenue de circonstance
- Tenue de sports y compris chaussures de sports

Le linge sale sera rapporté à la maison chaque vendredi et les draps autant de fois que nécessaire (idéalement toutes les 3 semaines).

